

MAIRIE DE FAYET
Allée de la Ringade
12360 FAYET

COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2017

Le 14 avril à 20H35 le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JACQUEMOND.

Étaient présents : Monsieur GAUER Jacques, Monsieur NOUVEL Michel, Monsieur NOUVEL Benoît, Monsieur BRU Christophe, Monsieur CREBASSA Bruno, Madame ROQUES Céline, Monsieur OLIVIER Serge.

A été nommé secrétaire de séance : Madame ROQUES Céline.

ORDRE DU JOUR

- Vote des taxes
- Présentation et vote des budgets 2017
 - Général M14
 - Eau et assainissement M49
 - Lotissement
- Financement programme : eau /assainissement FAYET / LAROQUE.
- Signature convention avec Aveyron ingénierie pour le projet qualité de l'eau.
- Question diverses.

1 -Vote des taxes.

Monsieur le Maire fait part des taux actuels des taxes et malgré un budget tendu fait part à son conseil de son souhait de garder pour 2017 les mêmes taux soit :

-habitation : 3,11 %
-foncier : 7,35 %
-foncier non bâti : 33,35 %

- **Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité vote la stabilité des taxes pour la commune en 2017.**

2-Présentation et vote des budgets

Monsieur le maire fait part des budgets :

- *A -Général M14*

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 377 266 €.

Le budget d'investissement s'équilibre à 690 711 €, au travers d'un emprunt de 68 605 €, il prend en compte la fin de rénovation de l'école, et la mise aux normes accessibilités aux personnes à mobilités réduites à hauteur de 105 000 €, la création et mise aux normes du camping municipal à hauteur de 115 200 €, et les travaux de réparation des dégâts d'orages de 2015 298 500 € (parking, passerelle, etc...)

Monsieur le Maire précise que ce budget important se réalisera sur minimum 2 ans et qu'il représente la plus grosse partie des investissements qui seront réalisés d'ici la fin du mandat. Il précise aussi que cela reste un budget et qu'à chaque opportunité, des économies seront réalisées.

- **Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget Général M14.**

- *B -Eau et assainissement M49*

Le budget de fonctionnement est en excédent : dépenses 85 066 € et recettes 89 665 €.

Le budget d'investissement s'équilibre à 149 907 €, il prévoit la résolution des problèmes liés à la qualité de l'eau sur l'ensemble de la commune.

Monsieur Le Maire précise que l'investissement proposé est maximum vu que les études ont tout juste démarré et que la aussi chaque opportunité d'économie sera prise en compte.

- **Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget Eau et Assainissement M49.**

- *C -Lotissement*

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 2 329 €.

Le budget d'investissement s'équilibre à 4 145 €

- **Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget Lotissement**

3-Financement programme : eau /assainissement FAYET, LAROQUE

Monsieur le Maire fait part de la demande de délibération de la région concernant le concours de celle-ci pour le programme eau / assainissement Fayet, Laroque 2017 ainsi que le plan de financement avec les différentes aides demandées.

- **Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité vote la validation de cette délibération à envoyer à la région**

4-Signature convention avec Aveyron Ingénierie pour le projet qualité de l'eau

Monsieur le Maire fait part que suite aux problèmes rencontrés en février sur la qualité de l'eau sur Laroque et suite à la réunion avec les services experts mi-mars, une étude est en cours avec l'aide d'Aveyron Ingénierie.

Ces derniers étudient le problème et les solutions pouvant y être apportées.

Cette étude doit faire l'objet d'une convention entre la commune de Fayet et Aveyron Ingénierie et le conseil doit prendre une délibération en ce sens.

- **Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité vote l'accord pour la convention.**

5-Question diverses

Présentation du projet du camping proposé par Aveyron Ingénierie.

Il a été soumis aux services de l'état pour commentaire et fera l'objet d'un appel d'offre par la suite.

Organisation de la tenue des bureaux de vote, Monsieur le maire établira un planning pour les 2 bureaux de vote.

Tous les sujets étant épuisés Monsieur le Maire clôture la séance à 22 heures 50.